

des Princes &c. Novembre 1752. 331
autorisés à faire ces saisies. Ce point est un des principaux qu'on est actuellement occupé à régler, de même que celui de la coupe du Bois dans la Baye de *Campêche*. On est déjà d'accord sur celui des prises que l'on prouvera avoir été faites injustement en *Amérique*. Ces prises seront estimées, la valeur remboursée en argent aux propriétaires, & l'on établira dans la suite des loix plus précises pour décider de la légitimité de celles dont les Armateurs Espagnols pourroient s'emparer sur les Anglois.

On auroit sujet de faire néanmoins quelque attention sur ce que nous venons de marquer de la conclusion prochaine du Traité entre les deux Cours, l'une & l'autre ayant formé le dessein d'envoyer chacune de son côté une Escadre en *Amérique*; la Cour de *Londres*, pour y protéger le commerce des Anglois; & celle de *Madrid* pour être en état de soutenir les Gardes-Côtes dans l'exécution des ordres dont ils sont chargés pour empêcher tout commerce clandestin. Mais cet arrangement de part & d'autre doit être considéré comme étant sans préjudice à la négociation qui se traite.

Mr. Wall, Ambassadeur du Roi à la Cour Britannique, qui est venu faire un tour en *Espagne*, retourne à *Londres*. Chargé, comme il étoit d'une partie de la Convention à conclure, on compte qu'il contribuera à y mettre la dernière main, après le retour de Sa Majesté Britannique de ses Etats d'*Allemagne*.

II. Les troupes qui ont été campées dans le voisinage de *Madrid*, pour y être exercées dans le nouveau maniement des armes, se sont séparées pour retourner dans leurs quartiers. Le Roi a été très-satisfait de l'émulation qu'elles ont